



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Aujourd'hui, lundi 3 octobre deux mille seize, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme LENEVEU Hélène, M. GUIRAL Lionel, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, M. SENNAC Pierre-Louis, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : M. COUPY Daniel, Mme BESSOU Evelyne (**procuration Mme DUPLESSIS-KERGOMARD**), Mme LASFARGUES Geneviève (**procuration Henri COLIN**), Mme HAUDRY-ZUILI Sabine (**procuration Françoise FAUBERT**), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (**retard** arrivée à 19h45), M. SINDOU Géraud (**retard** arrivé à 19h45), Mme BOUIX Catherine (**retard** arrivée à 19h20), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 27 Excusés : 8 Procuration(s) : 3

Secrétaire de séance : Thibaut ROUET

PROJET COMPLETE

N°5 : Biennale européenne du patrimoine urbain → convention sur table car au moment de l'envoi la convention était en cours de rédaction.

PROJETS MODIFIES

N°3 : changement de rapporteur : M. Vincent BOUILLAGUET rapporte à la place de Bernard DELPECH car la délibération relève davantage de la délégation sur les ressources humaines.

N°7 : Territoire à énergie positive pour la croissance verte – approbation de l'avenant à la convention.

Les chiffres ont été réajustés pour être en cohérence avec ceux de la délibération N°6 sur la chaufferie bois et le PETR devait compléter ledit avenant → convention modifiée sur table

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2015 à l'unanimité.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Jean-Luc MAFFRE : je vous félicite d'avoir des taux fixes sur les 2 emprunts que vous avez souscrits, vu le niveau actuel des taux, c'était le bon moment.

Monsieur le Maire : On connaît votre compétence sur le sujet. Effectivement, on a toutes les raisons de penser qu'ils risquent de remonter.
Je passe la parole à Vincent Bouillaguet pour les questions relatives au budget.

FINANCES

Vincent BOUILLAGUET :

1. Adoption de la décision modificative n°3 - budget Ville 2016

Cette décision a été examinée en commission des finances, il y a quelques jours. Il y a pas mal de chiffres vous le verrez. En réalité, on a reçu les notifications définitives du FPIC de la DSC donc, on en a profité pour procéder à des ajustements.

Je peux vous en dire quelques mots parce qu'il y a des chiffres qu'on retrouve plusieurs fois dans le tableau. On peut commencer par le FPIC éventuellement puisqu'on a, en recettes de fonctionnement, 90 743€ de FPIC. C'est en fait parce – que nous avons inscrit au budget, 280 810 € alors qu'en fait, nous avons eu 371 553 €, donc un distingo positif de 90 743 €, donc on l'inscrit en recettes de fonctionnement. Par contre, vous pouvez vous étonner éventuellement en dépenses, d'un prélèvement du FPIC de 58 964 € alors qu'on vient d'inscrire 90 000 en recettes.

Pourquoi ? Parce-que vous savez qu'au Grand Cahors, il y a une répartition du FPIC et de la DSC qui est contractualisée avec les communes et il avait été décidé que Cahors cette année, toutes les hausses du FPIC sont laissées au Grand Cahors et les communes gardent à ISO les dotations chaque année. Comme nous avons un delta qui est supérieur, nous reversons à hauteur de 58 964 € le surplus correspondant à la dotation, de façon à avoir le même montant chaque année pour Cahors.

Ensuite, il y a une somme importante que vous retrouvez 4 fois en réalité, c'est 156 000 ; vous l'avez en recettes de fonctionnement et en dépenses de fonctionnement, c'est compris dans les 162 000 euros, vous l'avez également en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement, ça paraît bien compliqué ! Il s'agit d'une reprise sur la provision qui avait été effectuée pour le Palais des sports, or le Palais des sports c'est une vieille histoire que les anciens élus connaissent et qui date d'il y a une vingtaine d'années ; il y avait eu des malfaçons, donc un procès, qu'a gagné la collectivité, des réparations ; l'entreprise qui était en cause a fait faillite, les assurances ont fonctionné et de nombreuses années après, nous avons encaissé cette somme de 156 000 € au titre des dommages et intérêts etc etc...

Donc c'est une recette que nous avons provisionné à l'époque en recette d'investissement avec en face, des dépenses d'investissement éventuelles, donc il y a tout un jeu d'écriture comptable que m'a expliqué la direction des finances, qui vise à remettre en l'état la somme qui avait été provisionnée, c'est la raison pour laquelle vous la retrouvez 4 fois dans ce document. Ensuite, s'agissant de la fête de l'Histoire qui a plusieurs montants qui s'équilibrent entre-eux avec un montant en dépense de fonctionnement de 27 600 € et la façon dont ça a été financé pour partie puisque vous avez des moins dans les lignes qui suivent, puisque tout le monde a participé, une subvention exceptionnelle qui a été transférée, il y avait une provision de 4 000 €, la culture a participé pour 4 000 €, le patrimoine pour 12 000 € donc on arrive au 27 600 €, puisqu'en recettes, vous avez la régie du banquet médiéval en recette de

fonctionnement, c'est la 3^{ème} ligne pour 2 600 €. Donc voilà pour l'essentiel des lignes qui s'équilibrent entre elles.

Vous avez en 2^{ème} page quelques régularisations, je pense que je vais faire l'économie de vous les commenter, par contre, vous pouvez me questionner, je crois avoir les réponses. Donc en fonctionnement la décision modificative n°3, il a 242 564 € de plus qui porte le budget de fonctionnement à 26000764 € et en investissement 162 000€ supplémentaires. S'il y a un chariot élévateur, c'est important, parce qu'en fait ce chariot élévateur a été acheté, c'était indispensable en investissement pour la sécurité des agents notamment ; on avait un budget de 20 000 € en fait, il coûte 31 000 € donc il a fallu trouver 10 000 € supplémentaires et vous avez ici l'écriture qui nous permet de retrouver ce différentiel. Voilà pour l'essentiel, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le Maire : pas de questions, pas de remarques ? Je voulais quand même en profiter pour saluer la réussite de 1^{ère} édition de la fête de l'Histoire. Je sais que l'organisation était difficile, qu'il y eu beaucoup d'imprévus, mais je voulais remercier l'implication au jour le jour, de Bernard Delpech qui a pris en charge cette manifestation et le relais de la direction du patrimoine que je ne veux pas oublier. Ce succès traduit à mon sens une nouvelle fois, le vif appétit des cadurciens pour les propositions culturelles, surtout dans le contexte actuel, il est important de le remarquer et l'attachement important qu'ils ont à leur histoire, à leur patrimoine visité dans le cadre de ces commémorations sous un angle un petit peu nouveau. Je n'oublie pas non plus de remercier le Conseil des sages et leurs élus référents, Noëlle Boyer, André Tulet, mais également Térance le Deschault de Monredon qui était le commissaire de l'exposition, l'association des 700 ans et évidemment, tous les partenaires, que je remercie très sincèrement pour leur soutien.

Mme DIRAT, M. GRINFEDER, Mme RIVIERE et M. MAFFRE s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

2. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2016

→ Arrivée	de	Mme	BOUIX	à	19h20.
Présents : 28		Excusés : 7	Procuration(s) : 3		

Vincent BOUILLAGUET :

La délibération n°2 on la retrouve assez souvent aussi, puisque même si on vote avec le budget initial la quasi-totalité des subventions aux associations, il y a toujours dans l'année soit des évènements sportifs, associatifs etc..., soit des dossiers qui étaient incomplets lors de l'examen initial et qui, en cours d'année, sont régularisés par les associations qui demandent à ce que la subvention soit enfin versée ; c'est ici le cas notamment pour la société de pêche ; en fait, l'an dernier ils n'avaient pas déposé le dossier donc c'est une régularisation de l'année passée, par contre vous voyez, il y a des subventions qui correspondent à des évènements, je veux parler de la boule cadurcienne pour 300 €, qui est la participation à championnat de France, pour le championnat et critérium de France ; pour Cahors boxe 2 500 €, ou encore le championnat du monde de l'enduro pour 8000 €, donc ce ne sont pas des subventions annuelles traditionnelles, mais les subventions qui relèvent plutôt du régime de l'exception et pour Cahors-natation, c'est pour les aider dans l'achat couteux d'un matériel de chronométrage, très important en matière de natation, donc il y a une participation de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

3. Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Mixte Ouvert du Campus Universitaire Cadurcien :

Vincent BOUILLAGUET

Il y avait un agent qui travaillait pour une bonne partie de son temps, pour le Smocuc, mais en réalité, les charges et rémunérations étaient supportées par la ville de Cahors ; donc il y a une mise en adéquation avec la réalité, avec une convention qui est proposée et jointe à l'annexe qui sera signée par le Président du Smocuc, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE et qui vise donc à cadrer cette mise à disposition. Je n'ai pas d'éléments particuliers à donner sur ces 56% du montant de la rémunération qui seront versés, mais ça correspond au temps travaillé.

Bernard DELPECH :

Monsieur le Maire, mes chers collègues s'il n'y a pas de questions, je voulais en profiter pour faire un petit point avec un tout petit power-point au cours de ce Conseil municipal, sur la 1^{ère} diapositive. Vous l'avez vu, les collectivités sont imbriquées au départ de ce dossier puisqu'en 2010, c'est la ville qui a porté le 1^{er} travail sur la réflexion autour du contrat de site universitaire qui a été signé 2 ans plus tard. Nous avons travaillé en collaboration et en partenariat avec des chambres consulaires, avec les établissements scolaires, avec l'université pour être parmi les 4 premières villes signataires ; en fait, ce contrat de site nous a permis d'engager un partenariat pérenne avec d'abord la Région, avec son schéma régional d'enseignement supérieur de la recherche, puis le Département, les chambres consulaires, surtout la CCI, les deux universités qui sont présentes sur le territoire, UT(Université de Toulouse Jean-Jaurès), puis UPS (Université Pôle Sabatier), tous ces partenaires ont été signataires du contrat de site.

Cela nous a permis aussi d'augmenter le nombre d'étudiants de plus de 50 % entre 2009 et 2012, en fait lors du 1^{er} contrat de site sur les 3ans, nous avons pu obtenir la création de 16 formations supplémentaires dont l'accueil sur le territoire de 2 masters patrimoine, et métiers de l'art. Ensuite nous poursuivons ce travail avec la diapo suivante, nous avons une nouvelle contractualisation à venir, nouvelle mise en synergie des partenaires sur le territoire avec en fait pour nous essayer de retrouver la dynamique que nous avons entre 2010 et 2012. Cahors a déjà envoyé sa contribution à la Région, et c'est une des villes qui a le plus travaillé et mobilisé les acteurs sur le territoire, c'est vrai que nous partons de loin et nous avons besoin encore de retrouver cette force pour essayer de poursuivre ce développement universitaire de Cahors avec un schéma qui a un tout petit peu changé qui s'appelle désormais, Enseignement Supérieur Recherche Innovation Vie étudiante, l'innovation faisant le lien avec la recherche et le développement économique. L'innovation est vraiment le trait d'union entre les formations, la recherche sur le territoire et les débouchés et le développement économique sur ce même territoire.

Nous avons essayé de développer quelques spécificités intelligentes sur ce territoire autour de nos atouts comme l'efficacité énergétique avec le projet Enerpat, retenu également par le projet européen SUDOE, l'acoustique vallée autour des formations et l'école d'audioprothésiste, la plateforme trufficole et la recherche et des formations vitivinicoles autour du lycée du Montat.

Puis, afin de ne pas manquer les nouveaux chantiers d'avenir et de demain comme ça a été trop souvent le cas sur le territoire, c'est de raccrocher le label grande école du numérique qui est un label d'éducation nationale avec en même temps le développement aussi également, du déploiement du numérique, du très haut débit et de la fibre, donc pour porter les derniers éléments d'information aux élus de Cahors, la dernière diapositive sur l'engagement qui est le nôtre, Cahors et Grand Cahors en faveur de la Vie étudiante, du développement des formations mais aussi de la mise en place d'outils dont l'inscription au CPER de la rénovation du campus universitaire de Cabessut.

Monsieur le Maire, je saisis aussi l'occasion pour vous sensibiliser au fait que nous devrions dénommer ce centre universitaire afin qu'on évite de parler d'école normale, d'IUFM ou d'ESP par exemple, puisque l'occupant principal de ce centre universitaire est bien l'université Toulouse Jean-Jaurès, en même temps que nous essayons d'améliorer les outils de travail des étudiants, il est également aussi de notre responsabilité, de développer une nouvelle résidence habitat jeunes, un programme de 30 logements, rue Frédéric Suisse.

Je voulais aussi signaler le développement de nouvelles filières d'enseignement sur le territoire depuis le début de la rentrée 2016, depuis fin septembre, avec une licence professionnelle animation et valorisation du patrimoine urbain et péri-urbain au sein du pôle patrimoine et enfin, pour la 1^{ère} fois sur le territoire, une classe préparatoire aux grandes écoles : économie, option économie au lycée Clément Marot. C'est CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) option éco, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

CŒUR D'AGGLOMERATION

4. Réfection éclairage public secteur sauvegardé : Autorisation de Programme

Michel SIMON :

Si vous le voulez bien mes chers collègues, Monsieur le Maire on va changer un petit peu l'ordre des délibérations pour leur donner de la cohérence, celle relative à la maîtrise de l'énergie, on va les prendre après la présentation du TEPCV donc je vais commencer par la délibération n°5, relative à la biennale européenne du patrimoine urbain.

Comme vous avez pu le voir, cette délibération est surtout liée à un protocole tout à fait classique d'assurance pour des élèves qui interviennent dans des missions, à passer avec l'université Jean-Jaurès, mais nous avons souhaité profiter de cette séance pour vous tenir informés en priorité de cette manifestation qui va se dérouler du 3 au 14 novembre prochain. Donc avec notre Maire-Président et Vincent Bouillaguet, j'ai le plaisir de représenter villes et agglomérations au sein de l'association du dialogue Métropolitain Toulousain. Cette association a été créée en avril 2013 et cette structure associative promulgue dialogues et échanges entre la Métropole de Toulouse et les territoires des agglomérations ; elle regroupe donc autour de Toulouse Métropole, les 8 agglomérations de l'ancienne région Midi-Pyrénées, l'agglomération de Carcassonne, sous forme de communautés de communes ce qui représente environ 1million et demi d'habitants. En avril 2015, j'ai proposé au conseil d'administration de cette association de mettre le patrimoine en exergue pour en faire une force de développement ; j'étais donc successivement mandaté pour avancer dans cette proposition et le conseil d'administration et son Président Jean-Luc MOUDENC, ont décidé

d'engager un cycle de biennale européenne du patrimoine urbain, en désignant commissaire de cette manifestation.

On m'a chargé de son organisation pour une première du 3 au 14 novembre prochains. Les 3 cycles qui vont occuper la période 2016/2020 sont axés sur le récit des villes ; cette biennale mettra en exergue les liens majeurs entre le patrimoine et la reconquête des centres anciens ; pour cela, elle utilisera fortement le potentiel exceptionnel des formations universitaires du territoire et positionnera le patrimoine dans les filières d'avenir. Cette nouvelle approche du positionnement du patrimoine urbain est fortement soutenue et accompagnée dans tous les niveaux, au niveau institutionnel, que ce soit au niveau du ministère de culture et de la communication mais également par le Préfet Marx, le Préfet de Région et le Directeur régional des affaires culturelles de la Région Occitanie au niveau scientifique, mais également par les pôles de compétitivités du territoire d'Occitanie.

Il y a également l'ensemble de l'université fédérale et professionnelle au travers des soutiens que j'ai pu obtenir et aussi les chambres consulaires régionales, que ce soit la chambre de commerce et d'industrie régionale ou la chambre régionale des métiers, mais également, la Caisse de dépôts et consignations au niveau national mais aussi des entités comme Orange, Engie ou la Sncf.

Cette manifestation est placée sous le haut patronage de Madame la Ministre de la culture et de la communication et cette manifestation va s'engager à Cahors les 3, 4 et 5 novembre prochains, pour se poursuivre à Auch le 7 novembre, à Carcassonne les 8 et 9 novembre et se terminer à Toulouse du 10 au 14 novembre. La contribution des territoires à la Métropole trouvera tout son sens au travers de l'engagement universitaire et d'association locale lors des ateliers métropolitains ; il sera complété évidemment par les paroles d'experts, dont l'expertise est toujours présente au cours de différents colloques ou forums, pour aboutir à la journée conclusive du 14 novembre. Cette dernière journée prendra référence dans la nouvelle loi liberté de création, architecture et patrimoine, qui a été promulguée le 7 juillet dernier et explorera aussi les missions nationales qui ont été confiées à Marti MALVY sur le lien entre patrimoine et tourisme et à Yves DAUGES, ancien sénateur Maire de CHINON, pour les engagements européens en matière de reconquête des centres anciens.

Cahors accueillera donc l'ouverture de cette biennale des 3,4 et 5 novembre avec 3 manifestations que nous avons voulu complémentaires. La manifestation centrale de la biennale au titre de la biennale est le forum européen sur les quartiers anciens durables du 4 novembre à Clément Marot, mais nous avons souhaité associer les territoires de diverses composantes, le 3 après-midi notre atelier métropolitain avec donc le master patrimoine de Cahors qui abordera les mémoires des villages de l'agglomération ; pour cela, on s'est inspiré du travail qu'avait fait la direction du patrimoine avec les habitants cadurciens au travers des mémoires de quartier qui ont émaillé les différentes journées européennes du patrimoine des dernières années, donc nous avons souhaité associer l'ensemble des villages de l'agglomération à cette démarche et nous commencerons cette année par une première tranche de quelques unités de communes, c'est entre 5 et 8, je ne me rappelle plus exactement le nombre qui vont accueillir ces manifestations, et cette manifestation va être une restitution et un dialogue avec les associations et les habitants de ces villages pour échanger sur les valeurs patrimoniale, la reconnaissance du travail que font l'ensemble de ces associations pour la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine local.

Le 5 au matin, un atelier vivant sur la rue du château du Roi invitera les habitants du quartier des professionnels à échanger et faire des propositions pour la requalification et la redynamisation de ce quartier fort d'un patrimoine médiéval remarquable. Cet atelier évidemment va venir un peu aussi en résonance avec l'engagement qu'a pris la caisse des

dépôts et consignation au titre de Cahors, ville démonstratrice, et donc participera on l'espère également à ce partage de recherche de solution pour qualifier positivement et définitivement une des rues majeures du centre médiéval de Cahors.

Pour ces manifestations également cadurciennes, je voulais aussi vous indiquer qu'un élan territorial engageant ses forces vives est en voie de constitution pour une ambition collective visant à faire du patrimoine une véritable force de développement, en clair j'ai pu mobiliser l'ensemble des entreprises présentes, des acteurs actifs du territoire pour que conjointement on développe un esprit collectif entre nos collectivités. Nous vous avons remis une petite brochure qui a été faite justement pour présenter à nos partenaires, acteurs économiques, l'ensemble de ces informations, je tenais à vous dire à titre personnel, que cela a été pour moi un travail très captivant, très enrichissant et j'espère qu'il le sera d'autant plus pour notre territoire et pour notre collectivité. Donc, cette délibération est juste liée à la convention à signer avec l'université Toulouse Jean-Jaurès, pour le travail que nous allons faire avec les étudiants du master patrimoine qui a une obligation d'assurance de la part de l'université, c'est tout simple et c'est tout à fait classique.

Monsieur le Maire :

Vous avez compris que ce sera une manifestation importante à l'échelle de Cahors et à l'échelle de ce grand territoire ; je voulais te remercier Michel pour ton engagement puisque tu ne l'as pas dit, tu es quand même le commissaire de cette biennale européenne et c'est évidemment la crédibilité de notre ville qui est reconnue par l'association du dialogue métropolitain et par son Président, le Président de la métropole Toulousaine, Jean-Luc MOUDENC. C'est aussi une nouvelle étape, la reconnaissance de Cahors en matière de patrimoine, un patrimoine que l'on souhaite vivant et créateur de valeurs. Je rappelle que le 10 juin 2016, Cahors a été retenue comme « ville démonstrateur » par la Caisse des dépôts et consignations au milieu de 9 villes en France, que nous étions présents pour signer la reconnaissance du Grand Cahors dans le cadre du programme SUDOE et Enerpat, une candidature que nous avons effectuées avec les villes de Porto, de Victoria et le laboratoire Technalia ; nous étions d'ailleurs, essentiellement sur ces territoires labellisés et en présence de plateformes technologiques, d'universités et nous étions une des rares collectivités.

Ces diverses reconnaissances avec ces possibles innovations en matière d'éco-rénovation doivent faire en sorte sur notre territoire, d'alimenter également de nouvelles filières économiques, créatrices d'activités, d'emplois, je crois que c'est un enjeu fort. Des partenariats ont déjà été noués avec des centres universitaires, avec la CAPEL et les entreprises et artisans de ce territoire. Je suis heureux de voir que nous mettons tout en œuvre ensemble pour travailler cette spécialisation économique et on sait à quel point sur ce territoire, nous avons besoin d'économie et nous avons besoin aussi de spécialisation, je soumetts donc ce projet de biennale, à votre approbation.

Adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION

5. Territoire à énergie positive pour la croissance verte – approbation de l'avenant à la convention

Monsieur SIMON :

Cahors depuis longtemps favorise une politique volontariste pour s'engager dans la transition énergétique. Ce fut au travers de la réduction de la consommation énergétique évidemment, que ce soit dans le patrimoine classique de nos collectivités, mais également dans le projet Enerpat par exemple ou le développement des énergies renouvelables, mais également par la promotion des déplacements alternatifs à la voiture à partir du programme européen SMOOTH MOBILITY et la diminution des gaz à effet de serre. Si l'agenda 21 ou le plan climat

territorial ont été les marqueurs de notre politique, la traduction opérationnelle s'est confirmée en étant lauréat, en avril 2015, des territoires à énergie positive pour la croissance verte qui nous a été décerné par le ministère de l'écologie.

A l'époque, nous étions 200 territoires labellisés, il y en avait également 200 en devenir comme le parc régional et le Grand Figeac ; depuis ils ont été également labellisés, donc nous sommes 3 territoires sur le département du Lot à bénéficier de cette marque de fabrique territoire énergie positive pour la croissance verte.

Nous étions forts d'une dotation de 500 000 €, qui avait permis l'émergence de plusieurs projets portés par les intercommunalités. J'ai oublié de dire que quand nous avons candidaté, nous avons souhaité porter ce projet sur un territoire beaucoup plus important que la simple ville de Cahors ou le périmètre du Grand Cahors et nous avons proposé celui du Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Quercy (PETR), équivalent à 110 communes ; cela représente la moitié du département, à partir de la nationale 20 ou de l'autoroute, à quelque chose près.

C'était un élément qui était important, parce-que ce programme, nous l'avions initié, je m'y étais investi fortement pour remettre au goût du jour quelque chose qui avait eu la fâcheuse habitude d'être oublié, à savoir, la problématique de l'alimentation électrique du sud du Lot. Vous avez tous connu, pour les jeunes, la lutte qu'il y a eu il y a une quinzaine d'années, pour l'installation de la ligne très haute tension au travers du Quercy Blanc qui, dans un premier temps, après cette lutte, a été transformée en un renforcement des lignes existantes, entre-autres les lignes venant du nord ; mais il est certain qu'en qualité électrique, et on le voit dans le développement de nos entreprises, au niveau quantitatif, malgré tout, il se consomme toujours de l'électricité et dans les usages toujours différents et toujours complémentaires donc c'était un sujet qu'il ne fallait pas perdre de vue.

Cette démarche m'avait permis, avec les services de l'Etat, d'enclencher un mouvement qui s'est traduit par la création du Comité départemental de l'énergie, par Madame la Préfète ; nous avons une seconde réunion la semaine prochaine qui associe l'ensemble des décideurs départementaux et extérieurs en terme de gestion de l'énergie, autour de Madame la Préfète.

Le deuxième élément c'est l'action beaucoup plus concrète pour nos collectivités et donc l'obtention de 100 000 € de subventions pour le territoire. Avant l'été, Madame la ministre a annoncé la possibilité d'un avenant de 1,5 million pour chacune de ces conventions labellisées en 2015 ; évidemment, nous avons analysé cette situation je dirais au-delà de la providence et de l'opportunité sur les projets qui étaient en émergence sur le territoire ; on a intégré les nouvelles conditions techniques de ce programme car dans tous les programmes ministériels il y a des règles etc., je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a de nombreuses règles. Il y avait des évolutions en la matière, le travail au niveau des intercommunalités qui était fait déjà, avec le premier fond et les engagements de l'ensemble des élus, des territoires, mais également, l'introduction de l'action sur l'éclairage public qui n'avait pas été acceptée lors de la première consultation, où on nous avait refusé tout ce qui concernait les améliorations sur les installations électriques, mais comme il y avait du vent debout de la part de beaucoup de collectivités, le ministère a changé son fusil d'épaule et maintenant, les possibilités sont donc ouvertes. Et c'est cette thématique qui se retrouve majoritairement exploitée pour répondre aux importants besoins de nos collectivités. Ainsi, nous sommes arrivés à mobiliser plus de 30 communes rurales, mais il avait fallu faire preuve d'une astuce et on a utilisé le biais de la Fédération départementale des énergies du Lot qui a la compétence « éclairage public », pour faire bénéficier ces communes rurales de cette manne financière, nous y avons également associé les 3 communes urbaines que sont Gourdon, Pradines et Cahors, qui bénéficieront d'une dotation financière spécifique et significative, permettant d'engager les investissements correspondants. C'est le programme

prioritaire développé par la commune de Cahors pour confirmer le changement de la totalité de l'éclairage qui été déjà programmé, des rues du secteur sauvegardé.

La requalification des rues s'accompagne de la requalification de l'éclairage et va même au-delà puisque les rues qui ne font pas l'objet de travaux de voirie, auront également leur éclairage modifié avec le technique LED évidemment.

Nous allons également engager la requalification de l'éclairage public des programmes d'aménagement urbain autour du Pont Valentré mais aussi, de la rue Victor Hugo qui se fera l'année prochaine et du Pont Valentré lui-même mais je vous en parlerai tout à l'heure pour la délibération n° 10.

Nous avons également avec les services, engagé aussi une quote-part de changement de point lumineux dans d'autres quartiers de la ville, donc un programme très important en matière de requalification de l'éclairage public sur la ville de Cahors. S'y greffe pour la ville, la chaufferie bois des serres municipales mais Cathy Bonnet vous en parlera tout à l'heure et le cheminement jusqu'au pont Valentré et les déplacements alternatifs à la voiture, au total, ce seront donc près de 600 000 € complémentaires pour améliorer nos plans de financement ; ce ne sont donc pas des opérations nouvelles, mais des compléments de financement pour nos opérations qui sont en préparation ou qui sont en cours de montage ou d'appel d'offres. Je vous propose donc, d'autoriser Monsieur le Maire évidemment à signer cet avenant à la convention TEPCV du pôle d'équilibre territorial et rural et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes.

Après cette délibération, plusieurs délibérations vont pouvoir vous être proposées en déclinaison de cet avenant et vont concerner tour à tour la chaufferie bois aux serres municipales, le programme 2016 pour l'éclairage secteur sauvegardé et ensuite plus tard, la mise en lumière du pont Valentré. Si vous avez des questions ?

Madame EYMES :

Je vous salue aussi Monsieur Simon parce que ce soir vraiment, je vais saluer en vous le redoutable chasseur de primes que vous êtes, car obtenir des subventions supplémentaires par les temps qui courent, on ne peut que s'en féliciter ! Donc bien entendu, nous allons voter cette délibération. Cependant, je voudrai dire qu'au niveau de responsabilité et de pouvoir décisionnel qui sont les vôtres, je parle de la municipalité dans son ensemble rose et vert, les actions initiées sont très largement en dessous des nécessités du territoire et de ses habitants et que donc, nous attendons une mise en œuvre bien plus ambitieuse et volontariste de votre part, en ce concerne la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique qu'il n'y a plus guère que Nicolas Sarkozy pour remettre en cause.

Bien sûr, ce qui est fait va dans le bon sens, dans la bonne direction, mais il nous semble que cela relève trop de l'opportunisme, ce qui est déjà pas mal, et non d'une vision d'ensemble ; les cadurciens attendent que vous mettiez en place une intermodalité cohérente au travers d'un plan qui assume des objectifs de dépollution efficace et à long terme, cela veut dire que la mise en place de cheminements piétonniers ne doit se faire que sur des critères exclusifs de loisirs ou de tourisme mais doit répondre aussi à une mobilité quotidienne ici et maintenant et puisqu'on parle de diminuer les gaz à effet de serre, je vais faire deux remarques, la première concerne le pacte pour la transition que nous vous avons soumis Monsieur le Maire, en mai 2015 et pour lequel nous n'avons eu aucun retour ; donc ce pacte consiste en quinze mesures dont certaines franchement, facilement réalisables, la mise en œuvre de seulement 5 de ces mesures suffit en terme d'engagement.

Nous gardons donc espoir que vous nous en fassiez un retour positif bien que cela n'ouvre malheureusement pas droit à subvention. La deuxième, concerne le ferroviaire et la gare de Cahors ; depuis avant-hier samedi, le déclassement de la gare en gare TER est acté, ainsi que celui de la gare de Montauban, c'est-à-dire qu'entre Brive et Toulouse, il n'existera plus de gare grande ligne dès lors que la future convention liant la SNCF à la Région ne soit

signée en janvier 2017. Donc, inutile de souligner que cela précarise définitivement le xxxx et l'Occitan qui a été prolongé cet été, mais qui n'est pas pérennisé, enfin cerise sur le gâteau, notre secrétaire d'Etat aux transports a affirmé cet été vouloir ouvrir à la concurrence les TER par les régions avant même que le 4^{ème} paquet ferroviaire ne rendent cette concurrence obligatoire.

Cela aura pour conséquence de conduire à une dégradation massive du transport ferroviaire régional parce que quel avenir pour les lignes jugées peu rentables ? Cette ouverture à la concurrence annonce de véritables déserts ferroviaires et nous dans le Lot, à Cahors on est en plein dedans. Pour revenir à cet avenant, j'ai plusieurs questions à vous soumettre !!!

Envisagez-vous d'éteindre partiellement l'éclairage public nocturne ?

Allez-vous élaborer un schéma inter modal, ambitieux et contraignant ?

Allez-vous élargir votre réflexion sur l'économie circulaire, à la nécessité d'une agriculture saine et débarrassée des pesticides ? Parce-que j'ai consulté le menu de la semaine de la cantine, eh bien, il y a en tout et pour tout, pour toute la semaine, un seul aliment labellisé bio sur un seul repas, en l'occurrence c'est du raisin. Donc c'est bien peu. Et je vais rajouter une question par rapport à notre gare.

Puisqu'elle passe sous l'autorité de la Région, Monsieur le Maire êtes-vous aujourd'hui d'ores et déjà en négociation avec Madame DELGA pour reconquérir un niveau de services et de desserte à la hauteur des besoins des cadurciens et des grands cadurciens ? Merci.

Francesco TESTA :

Moi aussi, je me réjouis que ces financements aillent dans le bon sens, je voudrais dire un mot, sur la légumerie. Si la restauration et la commande en matière de produits n'est pas entièrement exemplaire, on tend vers quelque chose qui doit permettre aux agriculteurs de pouvoir répondre à la demande ; je rappelle que l'objectif de la légumerie est qu'elle va fonctionner à partir de fin octobre-début novembre ; elle sera mise en service et graduellement, va pouvoir fournir pour 8000 repas jour avec les partenaires que seront plus tard l'hôpital et les établissements scolaires ; ça va être sous forme de plateforme quelque chose d'inédit au niveau régional, ça va permettre un développement des circuits courts comme jamais cela n'a été fait sur un territoire donné. Evidemment, la demande sur du bio sera aussi liée à la demande des partenaires qui vont participer à la légumerie ; je considère en tant qu'acheteur public en ce qui concerne les établissements scolaires, que quand on achète localement, on achète bio et il faut aussi que les agriculteurs puissent répondre à cette demande. Donc, c'est quelque chose d'innovant, d'exceptionnel, ça va être un laboratoire qu'on a mis en place ; je pense que ça va répondre largement aux besoins immédiats et à une progressivité ; il faut laisser aussi le temps au temps, les agriculteurs demandent d'avoir cette idée de durée dans le temps, dans la production et puis l'assurance d'acheter, de saisonnalité etc etc...ce projet, il est exemplaire et il faudra le juger avec le temps, c'est-à-dire dans 3 - 4 ans, quand son fonctionnement sera optimum.

Je pense qu'il va largement dans le bon sens et qu'il ne sert à rien de déclamer ou de réclamer, à un moment donné, il faut faire et c'est là qu'on voit dans l'action si on est réaliste ou pas. Laissons le temps au temps, cette légumerie sera exemplaire dans le temps, je m'y engage personnellement.

Monsieur SIMON :

Je voulais juste apporter quelques compléments, en vous remerciant pour vos encouragements évidemment, sur les 3 questions posées Madame EYMES. Monsieur le Maire prendra le fil ensuite, en ce qui concerne l'extinction des lumières.

En préambule, ce sont toutes ces actions qui se préparent ; en ce qui concerne l'extinction des lumières évidemment, c'est la technique de LED qui a été choisie et vous le voyez au

travers de tous les investissements que nous faisons dans les aménagements publics, dans tous les changements que nous faisons au niveau de l'éclairage public, c'est cette technique qui est privilégiée et c'est cette technique qui permettra ces économies.

Il faut également prendre en considération, l'aspect réglementaire qui date de l'année dernière concernant la baisse de lumière sur les vitrines à partir d'un certain horaire, je crois que c'est 11 heures ou minuit, qui doit être respectée, donc tout va dans ce sens-là, étant entendu que pour la résolution définitive, il faudra quand même encore un certain temps. Sur l'intermodalité, nous avons engagé au niveau du Grand Cahors cette réflexion à partir d'une subvention TEPCV du 1^{er} paquet de 500 000 € qui avait ciblé entre-autres, une action sur l'intermodalité, ce qui concerne l'économie circulaire ; Francesco a développé sur la légumerie, on pourrait faire pareil sur l'Enerpat c'est-à-dire, l'utilisation des matériaux bio source ; le travail que l'on fait à partir de cette élément-là, concerne tant la recherche que l'innovation et le développement par des artisans locaux.

Donc, on va effectivement dans ce sens-là, il est important qu'on y aille tous groupés et donc c'est vrai, ce sont des objectifs que nous nous fixons vraiment pour les mois, les années à venir afin de faire aboutir ces orientations-là.

Monsieur le Maire :

Je voulais vous répondre Madame Eymes, par rapport aux questions qui ont été les vôtres.

D'abord, pour le pacte que vous avez proposé, il n'est évidemment pas oublié et il nous est même arrivé assez récemment de faire le point puisque c'était l'une de vos demandes. Je suis effectivement prêt à ce qu'on se rencontre pour savoir où en est l'évolution, voire même qu'on l'évoque en conseil municipal, pour le confronter avec l'action qui est réalisée, mais je peux vous dire que d'ores et déjà, nous sommes largement au-delà des 5 mesures que vous aviez demandé de mettre en place. Laissez-moi juste la possibilité de le préparer un peu en amont et d'échanger sur ce sujet.

Sur la question de la ligne POLT ferroviaire, je croyais quand même être assez ferme parce que autant, je fais partie de ceux qui considèrent qu'il faut être particulièrement vigilants car les inquiétudes sont là, autant je ne comprends pas et pourtant vous savez que j'apprécie à chaque fois vos propos, votre attitude qui consiste à être systématiquement alarmiste sur cette question jusqu'à créer chez les cadurciens, le sentiment que cette gare pourrait être amenée à disparaître avec un impact important sur l'affaiblissement de l'attractivité de ce territoire. S'il y a des menaces, il est normal de les évoquer, mais je ne vois pas pourquoi il faudrait systématiquement avoir des propos alarmistes sur des mesures qui ne se réalisent pas : le terminus abri, le déclassement des gares, la suppression des lignes, chaque fois que vous intervenez, c'est ce genre de propos qui sont évoqués et je constate dans la réalité à court terme bien évidemment, que ces propos et ces inquiétudes ne se réalisent pas.

Heureusement la gare de Cahors est maintenue et même s'il y a de la vigilance à avoir, elle est toujours un élément fort d'attractivité de notre territoire. Vous m'interrogiez pour savoir si j'avais eu l'occasion de rencontrer Carole Delga ; j'ai eu la possibilité de le faire pendant un bon moment, ici dans mon bureau, puisqu'elle s'était déplacée et j'ai fait le point sur plusieurs dossiers. La question ferroviaire a été au cœur de nos discussions parce que vous savez à quel point elle est me semble-t-il fondamentale et que la place de la région, vous l'avez dit, est essentielle. Reconnaissons que la Région a fait beaucoup pour le rail depuis plusieurs années avec la majorité qui était en place, notamment à travers le plan rail.

J'ai évidemment évoqué le POLT en priorité et elle m'a dit avoir revu encore très récemment Alain Vidalis en lui précisant qu'il n'était pas question que les choses bougent, elle souhaitait exactement le même service, soit préserver sur cette ligne d'équilibre du territoire et donc je n'ai pas aujourd'hui de raison de m'inquiéter plus que ça sur l'avenir de cette ligne mais je ne suis pas arrêté sur la ligne POLT parce-que je considère qu'il y a d'autres enjeux

fondamentaux sur le ferroviaire avec notamment, les échanges avec Toulouse ; vous avez raison, il est important de pouvoir négocier des lignes supplémentaires entre Toulouse et les villes qui lui sont connectées. Vous savez à quel point nous travaillons dans le cadre du dialogue métropolitain, dans d'autres structures, propos que je porte sur une ville métropole qui doit être une ville locomotive, une ville en capacité de s'appuyer sur des villes d'équilibre et qu'il y ait des connections qui soient le plus efficaces possible ; donc j'ai beaucoup discuté avec elle de la nécessité d'avoir des lignes plus régulières entre Cahors et Toulouse.

Et puis, il y a un enjeu qui, pour ma part, est fondamental, c'est celui de l'arrivée de la LGV à Bordeaux dans un 1^{er} temps et demain, nous le souhaitons, pour ce territoire à Toulouse avec la possibilité de desservir le bassin Méditerranéen et également l'Espagne ; les discussions sont déjà en cours sur la gare de Bressols et la connexion de la gare de Cahors à la gare de Bressols qui sera la gare où les cadurciens pourront emprunter les TGV.

Si cette connexion n'est pas bien faite, il y a un risque que chacun prenne sa voiture pour aller prendre le train à Bressols. J'ai donc discuté de cas de lancement et évidemment que les choses ne semblent pas finalisées, mais nous en sommes aujourd'hui dans la volonté de la Région de la possibilité d'obtenir 13 allers-retours par jour de la ligne LGV vers Paris et donc en conséquence, de pouvoir avoir le plus possible de liaison entre Cahors, Bressols et ensuite, certains pourraient rejoindre rapidement Paris avec un temps de parcours qui est aujourd'hui estimé à 4h05, au départ de Cahors avec le changement et forcément cela prend un certain temps de changer de train jusqu'à Paris, donc vous pouvez être convaincus de ma détermination sur ce dossier. C'est un dossier dans lequel nous ne sommes pas seuls car vous le savez, il faut travailler avec la SNCF, avec le gouvernement dans un 1^{er} temps, avec la Région, ensuite eux-mêmes travaillent avec la SNCF, mais c'est un dossier qui pour nous, est prioritaire et je vous demande véritablement de faire attention quand même à ce qui peut parfois être annoncé qui participe, je le redis, à l'affaiblissement de l'attractivité de ce territoire et qui heureusement, ne se réalise pas dans la plupart du temps, même si il y a des échéances qui arrivent et j'espère que le gouvernement prochain, quel qu'il soit, aura ce même attachement au ferroviaire et à la ligne qui nous concerne directement.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je fais voter le TEPCV, on reviendra sur les mesures qui en découlent, en vous remerciant moi aussi de vos encouragements et fidélisation bien légitimes et bien méritées, à Michel Simon pour être allé chercher tous ces financements qui sont quand même le nerf de la guerre afin de pouvoir réaliser des projets, surtout dans le contexte actuel.

→ Arrivée de M. SINDOU et de Mme DUPLESSIS-KERGOMARD à 19h45.
Présents : 30 Excusés : 5 Procuration(s) : 3

Adopté à l'unanimité.

CŒUR D'AGGLOMERATION

6. Biennale européenne du patrimoine urbain

Michel SIMON :

Sur la délibération n° 4, réfection de l'éclairage public du secteur sauvegardé avec l'autorisation de programme de la tranche 2016, de 150 000€ TTC, vous avez vu dans le TEPCV, ce sont des actions qui avait déjà été programmées qui accompagnaient nos améliorations d'espaces public et qui vont pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% sur le montant hors taxe puisqu'il y a, au-delà du TEPCV, l'action au titre des Grands sites Midi Pyrénées pour l'accompagnement de la région Occitanie, donc je vous propose de valider ce programme sur les 2 exercices financiers 2016 et 2017.

Madame RIVIERE :

Dans la mesure où on va parler d'éclairage public qui contribue à la sécurité, je voudrais dire un mot sur la sécurité dans le cœur d'agglo. Lors de la réunion de quartier du 12 septembre vous avez été apostrophés par des habitants du cœur de Cahors qui se sont plaints d'un certain nombre de nuisances. Le vieux Cahors est particulièrement soumis à ces problèmes qui sont de l'ordre des nuisances sonores, en lien avec des attroupements d'individus ; on parle de 12, 15 plus ou moins connus, dont certains vivraient dans les Badernes, mais pas que, au comportement assez peu reluisant.

Il a été également constaté une recrudescence de comportements agressifs à l'égard des habitants et des touristes, cela va des agressions verbales aux jets de bouteilles sur les personnes, touristes y compris, bien sûr, certains sur le chemin de St Jacques ont même été agressés. Je ne suis pas certaine qu'ils aient envie de revenir.

Je passe pas sous silence les incivilités qui pourrissent quotidiennement la vie des commerçants qui doivent supporter urines et déjections, salissures diverses devant leur boutique et traces de shoot dans les hauts de l'immeuble et petites rues, autant d'éléments qui ne contribuent pas à valoriser un quartier auquel nous sommes tous attachés.

La conséquence c'est que nombreux sont ceux, évidemment les plus vulnérables, qui ne n'osent plus sortir au-delà d'une certaine heure. Vous savez très bien que de nombreuses mains courantes des riverains ont été déposées au commissariat, courriers, pétitions étaient transmis à Mme la Préfète, signalant tout cela. Alors si la 1^{ère} question posée par les citoyens est : que fait la police ? le sujet est bien plus complexe, les solutions ne sont pas évidentes, je vais donc vous faire part de nos remarques et de nos questions.

La 1^{ère} : Qu'ont apporté les caméras de surveillance ? Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons voté pour les caméras de surveillance et à ce moment-là, je vous avais dit toute mon interrogation après la lecture d'un rapport du Sénat sur l'impact que pouvait avoir ces caméras, sur ces faits de petite délinquance. Les limites sont maintenant bien posées, l'axe des caméras ne permet pas de tout surveiller et ne fait souvent que déplacer le problème et je ne pense même pas que l'on puisse évoquer le caractère dissuasif de ce dispositif qui peut avoir son utilité pour des enquêtes a posteriori, déroulements de faits, identification de délinquants... Nous avons proposé lors de la campagne municipale, le déplacement des locaux de la police municipale de l'Hôtel de Ville au cœur du centre ancien, cela pourrait être intéressant et justifierait d'être examiné. Même si Madame la Préfète s'est récemment félicitée d'un recul de la délinquance dans le Lot, on se rend bien compte que ceci ne correspond pas avec ce qui se passe dans le cœur d'agglo.

Donc, ma question c'est : il y a-t-il une volonté forte de la municipalité pour régler ce problème ? N'y a-t-il pas de possibilité d'utiliser des arrêtés pour certaines nuisances sur la voie publique, ivresse, utilisation de stupéfiants ? Si oui, qu'avez-vous fait ou que comptez-vous faire ?

Une autre question se pose quant à la cohérence de rénovation du cœur d'agglo ; un engagement financier non négligeable a été prévu, puisqu'un crédit de 3 millions d'euros a été voté sur 10 ans pour finalement voir s'échapper des habitants excédés et j'en ai rencontré qui songent à partir ; évidemment, il n'est pas question de remettre en cause le programme établi qui a été voté, mais il me paraît important d'avoir la volonté de ne pas concentrer les logements sociaux et les cas sociaux dans ce périmètre, ce n'est pas forcément un hasard si certains jeunes qui ont récemment incendié les bateaux sur le Lot, étaient logés au foyer des jeunes travailleurs, foyer que vous avez inauguré en grande pompe avec la Présidente de la Région. Et c'est bien de votre politique du tout social que Monsieur le Maire vous avez mis en exergue dans votre éditorial du dernier Cahors mag, que je remets en cause. Les cadurciens sont en droit d'exiger une qualité de vie à la hauteur de

l'importance des impôts locaux dont ils doivent s'acquitter et qui restent très élevés, chacun aura pu le constater, en recevant sa taxe foncière. Par ailleurs, vous nous aviez expliqué qu'il y avait une obligation légale de toutes les communes d'accueillir des SDF. Comment se fait-il que ce qui est respecté à Cahors avec pas loin de 300 SDF inscrits, ne soit pas exigé dans d'autres communes, combien à Pradines, Gramat, Souillac, Figeac ? Pouvez-vous exiger que chaque commune prenne sa part pour éviter leur concentration sur Cahors ? Je vous remercie d'avance de ne pas répondre que l'embauche d'un 2^{ème} chef de police décidé en novembre 2014 et arrivé ces jours-ci va résoudre tous les problèmes.

Serge MUNTE :

Là aussi comme l'intervention précédente, je pense que tout élu de la ville de Cahors doit rester posé par rapport à ces problématiques. C'est vrai que la sécurité comme dans beaucoup de villes, est un fait on ne l'a nie pas. Déjà dans une tribune du 23/08 dans la presse locale, vous faisiez part de certains chiffres qui étaient en hausse ; vous savez, je pense que la Préfète l'a acté par voie de presse, que les chiffres au niveau du Lot sont bons, je ne sais pas si vous le savez aussi et ce n'est pas pour minimiser les incivilités qui se passent dans Cahors, mais chaque ville reçoit chaque mois des tableaux du commissariat, puisqu'on est en zone police, pas en zone gendarmerie, quand c'est en zone gendarmerie c'est la gendarmerie qui les envoient ; donc chaque mois, nous recevons des tableaux du commissariat de Cahors, je peux vous dire qui nous les envoient, c'est le second du commissariat, le commandant Thierry GUERIN et donc je vais me permettre d'être un peu long, je vais vous donner le commentaire du commandant GUERIN pendant la période du mois d'août et depuis le début de l'année qui est quand même intéressant par rapport aux chiffres que vous donnez.

J'ai donc l'honneur de vous transmettre les chiffres en question, c'est l'état du mois d'août, ça ne concerne que la ville de Cahors, pas uniquement le centre-ville bien sûr, pas que le cœur historique, les quartiers aussi ; 16 vols liés aux véhicules, 13 avait été recensés l'an passé, donc une petite augmentation, ces 16 faits comptent notamment un vol de voiture contre 1 en août 2015, 9 vols dans les véhicules, contre 6 l'an passé. 6 cambriolages contre 13 l'an passé et 4 d'entre-eux concernaient les résidences principales contre 10 l'an passé. Les autres vols sans violences contre les particuliers ont chuté de 27 à 9.

8 de ces faits ont été commis dans les lieux publics contre 5 l'année passée, les vols sans violences contre les entreprises ou établissements marquent un léger recul à 3 faits constatés contre 4 en août 2015 ; nous n'avons pas enregistré de vols avec violence, que ce soit avec ou sans armes. Les destructions et les dégradations progressent un peu, à 9 contre 6 l'année dernière ; parmi celle-ci, on note un tassement des altérations de biens publics, 1 contre 2 l'année passée, la progression des déprédations de biens publics 2 contre aucune en 2015. Nous avons enfin enregistré 2 plaintes pour coups et blessures volontaires soit autant que l'année dernière. La résolution des dossiers progresse en même temps de 1,43%, les indicateurs de mesure de la délinquance qui sont des atteintes aux biens et les atteintes à l'intégrité physique, sont tous deux en recul de 20% ; seules les infractions économiques et financières progressent de 2,99%.

S'agissant des points particuliers que constituent les vols à la roulotte, les vols par effraction, les plaintes régressent de plus de 47% depuis le début de l'année pour les premiers et de plus de 38% pour les seconds, les vols par effraction dans les locaux d'habitation fléchissent de plus de 40%. Voilà les chiffres, je veux bien que vous teniez ces propos avec des chiffres alarmistes, que les plaintes augmentent, à moins que vous ne remettiez en cause les propos officiels du commissariat donnés au Maire de Cahors.

On ne conteste pas cette problématique-là, il faut garder l'attractivité dans cette ville et ne pas noircir le tableau. Après on essaie de mettre en place tout ce qui nous ai permis, on prend des arrêtés ; devant moi, j'ai 2 arrêtés qui servent au Maire, donc à la police municipale ; on a pris un arrêté le 15 mars 2016 interdisant la vente de boissons alcoolisées à partir de 22 heures à 6 heures du matin dans tous les lieux public suivant, donc certaines

rues, il y a tous les secteurs sauvegardés, je ne vous dirais pas toutes les rues ; il y aussi un autre arrêté qui s'applique à compter du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 octobre 2016, dans lequel on interdit, sauf autorisation spéciale, toute occupation abusive du domaine public donc, tous les outils sont pris.

Par rapport aux caméras, vous savez qu'on est en train d'installer les caméras ; pour la plupart celles qui devraient être mises en 2016, ont été installées, c'est-à-dire que fin septembre il y a eu 14 caméras d'installées, les centres de visionnage dans les locaux de la police municipale ont été installés et seront opérationnels dans une semaine ; pour préserver aussi certaines libertés, on floute certains bâtiments bien-sûr, on n'a pas le droit de regarder.

La police nationale va être équipée aussi ; la ville de Cahors va équiper le commissariat puisque des écrans de contrôle qui permettra donc en direct de regarder ce qui se passe sur ces 14 sites. C'est vrai, c'est un peu tôt pour vous répondre par rapport à ce qu'on va en tirer, mais je pense que ça donnera certaines informations ; n'oublions pas là aussi qu'il y a un responsable sécurité pour notre ville, qui est le capitaine MATEO et bien-sûr, le Maire. Et le Conseil municipal a délibéré par rapport à l'installation de ces caméras et c'était aussi une demande pressante de beaucoup de commerçants de Cahors et du responsable sécurité pour la ville de Cahors, le capitaine MATEO ; là aussi vous remettez en doute les bienfaits de la vidéo ; je ne suis pas spécialiste, même si je suis chargé de la sécurité dans la ville de Cahors par délégation du Maire, il faut faire confiance aux personnes qui ont un certain savoir.

On a travaillé avec le commissariat, avec la préfecture pour l'implantation de ces caméras, et je pense qu'il y a certaines caméras qui servent à détecter des incivilités, notamment sur les portes d'entrée, qui servent à détecter certains mouvements ; donc ça doit servir dans l'avenir. J'étais présent aussi le jour de cette réunion du quartier du centre ancien ; il y eu des remontées, je pense aussi qu'on a transmis aussi ces remontées ; lors de la prochaine réunion, on invitera aussi les représentants de l'Etat et du commissariat ; on ne peut pas tout demander aussi au Maire de Cahors ; nous avons une police municipale, à moins que tout le monde accepte de doubler ou de tripler les effectifs, on sait très bien que la police municipale a certaines missions, qu'elle effectue la journée, mais à partir du soir et c'est là malheureusement où il y a plus d'incivilités, c'est la police nationale qui prend en charge ces problématiques là mais il faut travailler de concert entre les deux polices, ce qui est fait. Chaque lundi, notre nouveau chef de police sera au commissariat de Cahors avec le commissaire ou le commandant GUERIN ou la capitaine MATEO, donc ils font un débriefing sur ce qui s'est passé la semaine précédente, ils regardent par rapport au planning des effectifs, les forces en présence, ils se répartissent les rôles, entre police municipale et police nationale, donc je crois que ça va dans le bon sens ; c'est vrai que ça ne se fait pas d'un coup de baguette magique, mais je peux vous dire que tous les élus sont mobilisés, tous les élus de la majorité et de l'opposition aussi sont mobilisés pour que certains disfonctionnement disparaissent, mais Cahors n'échappe pas, malheureusement à la montée ambiante de certaines incivilités, mais on essaie de les résoudre le mieux possible et le plus rapidement possible.

Madame RIVIERE :

Je remercie Monsieur MUNTE pour les chiffres qu'il nous a communiqué, c'est très intéressant, on peut quand même dire que Véronique Jacob, la directrice départementale de la sécurité publique, ciblait récemment trois sujets inquiétants : les violences intra familiales et sexuelles, le trafic et la consommation de stupéfiants en lien avec une certaine banalisation, et les atteintes aux biens, mais ce n'était pas mon sujet, c'est pas de ça dont je vous ai parlé, moi ce dont je vous ai parlé, ce sont les incivilités qui contribuent à créer un climat ambiant qui est assez détestable dans le centre de Cahors, c'est de ça, c'est pas pour

polémiquer, parce que c'est un vrai sujet, c'est pas parce que je vous parle de quelque chose où vous n'êtes pas d'accord que forcément il faut mal le prendre.

Monsieur MUNTE :

Je n'ai pas dit que je n'étais pas d'accord, je vais vous répondre, ne vous inquiétez pas.

Madame RIVIERE :

Il y a des réunions de quartier, il y a des faits qui vous sont remontés, ce n'est pas anormal que je vous en parle, il y a pas polémique là-dessus.

Monsieur MUNTE :

Vous avez donc fait légèrement évolué votre propos, c'est bien ce que je pensais, continuez, je vous écoute, je vous répondrai après.

Madame RIVIERE :

Moi, ce qui m'intéressait, c'est ce climat ambiant qui effectivement contribue aux faits que les gens n'aiment pas trop sortir le soir, de laisser les enfants sortir le soir etc etc., alors les chiffres par ailleurs sont intéressants, je ne conteste pas ça et je ne conteste pas non plus les caméras-vidéo, je vous rappelle que nous avons voté pour. Donc, il faut savoir aussi entendre ce que l'on vous demande, c'est quelque chose qui mérite d'être dit malgré tout.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Je salue le ton avec lequel vous vous exprimez oralement et je vous parlerai tout à l'heure du ton que vous avez employé lorsque que vous avez lu votre papier.

Madame EYMES :

Juste avant que vous répondiez à Madame RIVIERE, je voudrais dire à M. MUNTE, je le remerciais bien, s'il voulait bien ne pas faire d'amalgame entre les propos que j'ai tenu et ceux de Mme RIVIERE ; mes propos qui ne sont pas fait pour faire peur, ni pour noircir le tableau pour vous citer, mais simplement vous dire que la SNCF fait ce qu'elle a décidé de faire et que ni l'action des syndicats, ni celui des associations, ni celui des élus forcés de le constater, n'a infléchi ces positions, voilà c'est tout.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Je vais répondre à vos propos de début d'intervention, Mme RIVIERE car même si vous le reprenez avec le sourire, je considère qu'ils sont pour beaucoup excessifs, caricaturaux, voire même un peu populistes et je me demande si c'est la surenchère actuelle de la primaire à droite qui vous a influencé. Nous ne nions pas les difficultés et nous n'avons pas attendu même si elles sont importantes, les réunions de quartier pour s'apercevoir qu'il y avait des incivilités dans le centre ancien ; il est normal de rappeler, pour ne pas, là aussi, participer à l'affaiblissement de l'attractivité de cette ville, que nous sommes encore une des villes des département les plus sûres de France et qu'il y a des personnes qui choisissent Cahors et son territoire parce qu'ils savent que cette ville et ce territoire sont un des plus sûrs en France. Il y a des difficultés, des incivilités, dans le centre ancien, nous le savons et nous avons souhaité il me semble – plus que toute autre collectivité dans le passé, y répondre avec une vraie stratégie, inscrite dans le cœur d'agglomération. Il faut améliorer le cadre de vie dans le centre ancien, il était donc important que nous travaillions sur la rénovation des rues, sur la politique des façades, sur la mobilité, sur le stationnement, sur de nouvelles offres d'habitat et je suis désolé de vous dire la aussi Mme RIVIERE, que la politique que nous menons, c'est exactement l'inverse que celle que vous évoquez puisque nous sommes au contraire sur un rééquilibrage des populations dont nous savons qu'elles sont dans le centre ancien, pour beaucoup extrêmement vulnérables et quand on parle de mixité, c'est un

rééquilibrage au contraire avec la volonté d'y amener des familles, des populations actives, de manière à participer à une mixité qui va améliorer ce lien social et la vie dans le quartier.

Nous avons toujours considéré que ces efforts conséquents qui sont faits dans le cœur d'agglomération pouvaient être battus en brèche par les problèmes d'incivilités ; effectivement, c'est quelque chose qui peut amener les gens à repartir. Les chiffres que nous avons sur la population montrent qu'après des années de baisse, elle s'est stabilisée ; il nous faut absolument garder cette tendance, voire l'améliorer, ce n'est pas non plus le cas sur les commerces, j'en veux pour preuve certaines rues commerciales qui se sont revitalisées, je pense à la rue Nationale, je pense à la rue de la Légion d'Honneur, qui s'est quand même transformé sur ces dernières années et donc, si ça reste fragile, le réalisme c'est que nous avons encore la possibilité et la chance de pouvoir agir et de faire en sorte que ces secteurs sauvegardés, ce cœur d'agglomération constitue une richesse, une valeur ajoutée parce que c'est aussi dans ce centre ancien, qu'il y a le plus fort patrimoine, auquel sont attachés les cadurciens.

Nous nous sommes là aussi engagés avec force sur ce plan de tranquillité et de sécurité publique tout en ayant bien conscience que ça reste difficile et compliqué et qu'il faut garder une juste mesure ; je pense évidemment aux arrêtés qui ont été pris et qu'il s'agit aussi de faire respecter, l'interdiction d'acheter de l'alcool après vingt-deux heures, l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, je pense aux renforcements de la politique de la police municipale avec l'arrivée d'un chef de police, je pense au dispositif des caméras et d'ailleurs je n'ai pas très bien compris si vous étiez pour ou contre puisqu'à la fois, vous dites que vous êtes pour et à la fois, vous mettez en cause son efficacité. Je crois qu'ils sont efficaces mais je ne crois pas qu'ils vont régler toutes les solutions, je vous ai toujours dit et c'est une évidence, qu'il faut aussi un équilibre avec la vie du quartier ; je ne considère pas que le social et la répression soient deux choses totalement opposées ; elles sont tout à fait complémentaires, je considère même que l'une ne va pas sans l'autre et nous allons renforcer aussi les dispositifs sociaux sur ce secteur sauvegardé avec notamment, un renforcement du centre social et pour assurer un bon fonctionnement de la vie démocratique, de l'action que nous allons mener sur ce terrain, j'ai annoncé à l'occasion du dernier conseil de quartier, que nous allons mettre en place un conseiller de quartier, avec les habitants qui représentent l'ensemble des catégories socio-professionnelles dont nous voulons faire en sorte qu'elles puissent aussi être représentatives des divers quartiers dans le secteur sauvegardé parce –qu'on le sait, il y a des problématiques qui ne sont pas les mêmes dans tout le secteur sauvegardé, des endroits, des quartiers, des rues où on vit mieux qu'ailleurs, où il y a moins de difficultés et donc, nous nous réunirons très prochainement avec la volonté qu'il puisse y avoir un suivi important et qu'on puisse au moins faire le lien, faire de la pédagogie, rappeler les choses essentielles. Serge MUNTE l'a dit, la tranquillité publique, la sécurité, ne sont pas que le travail mené par la police municipale et donc par la mairie ; nous travaillons en collaboration avec la police nationale, la nuit, c'est la police nationale qui intervient, ce ne sont pas les fonctionnaires de police municipale qui peuvent intervenir la nuit, ils sont aujourd'hui en nombre insuffisant ; dans un contexte que vous connaissez, avec plutôt des restrictions de personnels que vous encouragez d'ailleurs pour la plupart, nous les avons plutôt renforcé, donc le dossier est difficile, il est complexe, il appelle un travail important mais à la fois ayant conscience des difficultés, en gardant la raison, en gardant la détermination, c'est ce que nous nous employons à faire sur ce territoire et nous faisons en sorte chaque jour d'essayer d'améliorer la situation.

Vous avez rebondi sur une délibération, dont je vais essayer de me rappeler puisque c'était l'éclairage public ; je peux vous dire que l'éclairage public qui va être rénové en totalité, participe de la sécurité de manière extrêmement importante ; les rues aujourd'hui éclairées comme elles le sont cela va dans le bon sens, je le crois en tout cas, ça m'est remonté par les citoyens et donc, il est important de pouvoir voter cette autorisation de programme qui

va dans le sens du développement durable mais qui améliorera aussi, je suis d'accord avec vous également, la question de la sécurité avec laquelle elle a un lien direct.

Adopté à l'unanimité.

PERFORMANCE ENERGETIQUE

7. Installation d'une chaufferie bois aux serres municipales – modification du plan de financement prévisionnel

Mme Catherine BONNET :

Mes chers collègues nous venons de l'entendre dans la délibération présentée par Michel SIMON, des projets sont proposés dans l'avenant à la convention TEPCV et un de ces projets est l'installation d'une chaufferie bois aux serres municipales. C'est l'action que vous pouvez donc prendre connaissance sur le document qui est devant vous, page 21 et l'action s'appelle CO2 ; la ville va donc pouvoir rénover sa chaufferie et remplacer l'énergie gaz par l'énergie bois. Le coût de ce projet s'élève à 146 350 € HT et vous avez présenté le plan de financement sur ce projet de délibération ;

les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis de la commission grand projet et urbanisme aménagement urbain, reconquête du secteur sauvegardé, commerce de centre-ville, ville numérique, vu l'avis de la commission technique développement durable, d'approuver ce plan de financement prévisionnel de l'installation d'une chaufferie bois aux serres municipales, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Serge MUNTE :

Juste un détail, parce-que c'est vrai que c'est un investissement important 146 000 €, juste par rapport aux serres, il faut chauffer les locaux, mais on utilise surtout les chaudières des serres pour maintenir un bon niveau de degrés, notamment en hiver toutes les fleurs, puisqu'on ne les achète pas à un fournisseur, mais on achète les graines et on les fait pousser dans des serres qui sont maintenues en température et donc lutter contre le gel, c'est pour cela que l'investissement est important.

M. GRINFEDER :

Monsieur le Maire, je n'avais pas voté ce projet de délibération quand il était passé déjà au mois d'avril et je ne le voterai toujours pas aujourd'hui, je voulais m'en expliquer.

Depuis, il y a eu un certain nombre de documents qui sont parus, donc je vais vous parler en les résumant ce qui à mon avis, met en évidence ce problème du développement dans le département du Lot, des chaudières aux bois qui posent un problème de santé publique, et donc je relisais par exemple, un rapport de l'ADEME ; dans le secteur industriel et collectif, le bois émet autant de poussière que le charbon, mais plus que le fuel et le gaz et plus de dioxyde de gaz carbonique que le charbon, le fuel et le gaz naturel, donc il ne suffit pas de se dire que le bois est une énergie renouvelable et que c'est forcément une énergie non polluante ; il y a un cas particulier pour le bois qui crée une pollution qui est tout à fait différente de celle des autres énergies renouvelables que je ne listerai pas.

Alors déjà l'ARS lors d'une conférence de territoire du Lot qui a eu lieu l'année dernière, avait levé le lièvre, donc c'est un rapport qui est bien sûr public, à votre disposition Monsieur le Maire si ça vous intéresse, les déterminants environnementaux de santé, dans le département du Lot, c'est le bilan 2010/2014 mais que dit l'ARS dans ce rapport : l'ORAMIP, c'est l'observatoire régional de l'air Midi Pyrénées, le nom va certainement changer bientôt. Il a réalisé des suivis sur la qualité de l'air à Cahors ; je vous lis le texte du document donc il a

observé par exemple qu'au niveau de l'ozone, c'est une parenthèse, en 2013 que Cahors a eu 5 journées de dépassement, ça ne nous intéresse pas, on s'intéresse au bois, et concernant le bois il y a une étude réalisée dans la vallée du Lot qui montre un niveau de pollution aux particules fines dans la vallée du Lot équivalent à celui de l'agglomération Toulousaine ; donc on pensait que dans le Lot être protégé mais en fait il y a un niveau de pollution aux particules fines, qui sont les particules de moins de 10 microns sont produites par la combustion du bois. Ce rapport de l'ARS précisait que l'étude de l'ORAMIP n'était pas encore rendue publique et que donc, elle était susceptible d'évoluer et il y a quelques mois, cette étude a été rendu publique et effectivement à l'époque ,la Dépêche de Toulouse titrait « on respire autant de particules fines dans le Lot qu'à Toulouse » et donc, il y a un article qui était paru pour pas vous lire le texte qui est très long, un article qui a été réalisé par Philippe EMERY, je dis pour notre collègue de la Dépêche, parce-que Philippe EMERY, il a été chef d'agence à Cahors, il y a un certain temps, peut être que certains d'entre vous s'en souviennent, qui part donc de ce rapport de l'ORAMIP et précise que l'étude révèle l'origine des particules, ce n'est pas le diesel, comme on aurait pu s'y attendre, mais le chauffage au bois et en particulier dans la vallée du Lot et dans les zones rurales, les particules émises par le chauffage au bois sont aussi importantes que dans la région de la métropole Toulousaine.

Donc, vous comprendrez Monsieur le Maire que mon intervention ne vise pas seulement cette chaudière précisément. Vous vous souvenez quand même qu'il y a eu des problèmes, il y a quelques mois, nous avons parlé en Conseil municipal au niveau de Cabessut, au mois de mars puisque vous vous rappelez qu'il y avait des fumées qui avaient inquiété pas mal la population, mais il faut savoir que ce problème qui est peut-être moins important dans des zones rurales, de la multiplication et de la concentration des particules importantes en particulier dans les zones urbaines et donc, comme il s'agit d'une zone périurbaine pavillonnaire, je pense quand même qu'il faut se poser la question de l'augmentation de la concentration en particules dû au brulage du bois, vous n'oubliez pas Monsieur le Maire, que c'est pas par hasard que l'ARS a interdit le l'écobuage, c'est-à-dire le brûlage du bois dans ce département, ce qui à ma connaissance était un acte fort de l'ARS qui a eu beaucoup de pressions pour ne pas maintenir cet arrêté, mais la préfecture du Lot l'a maintenu jusqu'à ce jour. Donc, c'est un véritable problème de santé publique, j'en terminerai là, donc en application du principe de précaution Monsieur le Maire, je voterai contre ce projet.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Monsieur GRINFEDER vous mélangez parfois un petit peu tout ; je connais cette analyse de l'ORAMIP, en plus ils m'avaient rencontré au moment où ils étaient venus faire les mesures sur ce territoire, ils avaient notamment installé un instrument de mesure sur le stade de foot de Pierre Ilbert à Terre Rouge, qu'est-ce qu'elle en conclut ? Qu'il y a effectivement des interrogations, des difficultés lorsque le bois est brûlé, notamment le bois lors des écobuages, le bois de cheminée, mais ce que vous oublié dans ce projet et dans les chaufferies au bois, c'est qu'il y a des filtres justement et que les fumées sont évidemment contrôlées, ce qui n'est pas le cas dans le reste des fumées de cheminé individuelles, plus globalement, nous cherchons des alternatives énergétiques. La première, c'est évidemment de moins consommer, ce que nous essayons de faire, nous y travaillons, notamment avec tout le travail qui est mené sur l'habitat, afin d'améliorer les propriétés thermiques, mais à un moment donné, on ne peut pas être contre tout, on a besoin aussi de se chauffer, de se développer ; j'ai bien compris que vous étiez contre le pétrole, je ne doute pas que vous êtes aussi contre le nucléaire, donc vous me direz un jour qu'est-ce-que vous souhaitez utiliser comme mode énergie. Le bois a ses difficultés si on le traite avec des filtres correspondants, et le SYDED est vigilant, alors ne faites pas allusion à ce qui s'était passé l'été dernier ? en l'occurrence, c'était parce-que le bois était mouillé, depuis les choses et je le crois, sinon j'aurais eu des interpellations, ont été réglées, donc encore une fois, vous avez raison sur le

constat, et vous certainement raison de le souligner, puisque c'est une réalité, l'ORAMIP va le faire, donc de grâce, ne mélangeons pas tout sur ce dossier ; là aussi une nouvelle fois, il ne s'agit pas de faire peur à la population alors qu'on est tous quand même convaincu que notre territoire a un cadre de vie qui doit nous permettre d'accueillir de la population et qui reste particulièrement attractif. Francesco, vous voulez répondre là aussi, je suppose, avec peut-être un appui encore plus technique que le mien.

Francesco TESTA :

Monsieur le Maire, je crois que l'essentiel a été dit, il ne faut pas confondre le chauffage individuel au bois et les chauffages collectifs avec les toutes normes en matière filtration ; ce qui est étonnant dans le discours, c'est qu'on arriverait à nous faire croire et ça c'est incroyable, que le bois est plus dangereux que le diesel ; je crois que les dernières informations qu'on a eu sur la problématique du diesel et des particules liées au diesel qui a un coût sur la santé publique énorme, ne peut être en aucun cas comparé avec le chauffage au bois où effectivement, dans les zones où on chauffe au bois, il y a des problèmes de particules on est bien d'accord ; mais je crois que, à toutes raisons gardées, on ne peut pas avoir des propos qui sont tellement approximatifs comme ça. Je crois qu'il faut, quand on est dans un tunnel, voir la sortie et pas rester dans son tunnel, en terme de raisonnement je veux dire.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets la délibération sur la chaufferie bois aux serres municipales à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc vous êtes, pour le reste, favorables à cette délibération et cette chaufferie au bois.

M. GRINFEDER s'abstient.

Adopté à la majorité.

SOLIDARITES

8. Journée internationale des personnes handicapées du 1er décembre 2016

Noëlle BOYER :

Dans le cadre de l'organisation de la journée internationale des personnes handicapées qui aura lieu le 1^{er} décembre prochain, la ville de Cahors souhaite établir un partenariat avec les différents acteurs institutionnels et associatifs qui se sont engagés à ses côtés dans l'animation de cette journée destinée essentiellement au public scolaire écoles, collèges et lycées.

Les objectifs de la journée vous sont déclinés en suivant, ils sont posés dans le but de favoriser sur le territoire le bien vivre ensemble dans le respect de chacun ; cette année, à nos partenaires habituels qui vous sont présentés également, s'ajoutent je tiens à le souligner, les ESAT du Lot, réunis en GCSMS et la Poste, alors les ESAT ce sont les établissements d'aide par le travail pour les personnes handicapées et la Poste parce qu'elle a un budget très conséquent et une politique très active en matière d'adaptation du travail au handicap, le GCSMS c'est le groupement de coopération sociale et médico-social qui réunit plusieurs établissements du Lot, à FIGEAC, à LUZECH avec BOISSOR, l'AQAPEI à CAHORS, à ROCAMADOUR avec le Pech de Gourbière, LAMOUREOUS et ALISE, qui est un organisme social de tutelle... Donc cette année à nouveau, une journée qui sera très active et très animée et qui mettra l'accent sur l'adaptation au travail et le travail adapté. Il

convient donc de formaliser ces partenariats par convention dont le modèle type vous est joint.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la ville et les partenaires ci-dessus, nommés et énumérés, engagés dans l'animation de la journée internationale des personnes handicapées du 1^{er} décembre ainsi que tout acte afférant à ce dossier.

Yannick LEQUENTREC

Cette délibération, bien sûr je la voterai mais je profite de l'occasion parce que je voudrais ajouter que si les choses se sont améliorées dans ce domaine en France, il reste encore bien des progrès à faire et ce besoin de progrès concerne aussi la ville de Cahors ; je crois en fait, qu'il sera intéressant de choisir comme autre cible nos grands élus qui tardent quand même à agir sur un certain nombre d'aspects de la vie des personnes en situation de handicap, je pense notamment à des niveaux de ressources adéquats parce que ça fait partie effectivement des mots d'ordre de cette journée, aux établissements d'accueil, aux services médicaux sociaux qui sont largement pressurés, je pense également à l'aménagement des espaces publics ou encore à l'intégration en milieu scolaire et également il faut quand même ajouter l'application, une application plus offensive des lois contre les discriminations liées au handicap, notamment en milieu professionnel, il y a beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.

Cette journée de sensibilisation qui serait donc destinée aux grands élus, viserait à faire en sorte qu'au-delà des grands discours, des grandes théories, ils fassent preuve d'un volontarisme beaucoup plus affirmé car il existe à ce jour une réelle distorsion entre les ambitions politiques affichées et les moyens consentis et on peut regretter que finalement, on se retrouve dans des attitudes qui concerne la plupart du temps à différer ces aménagements.

Juste une petite chose, le Proviseur du collège Gambetta m'a demandé s'il était possible de modifier l'emplacement de la place livraison qui se trouve devant le collège de manière à rendre plus accessible l'entrée du collège pour les enfants de la classe ULIS qui des enfants handicapés sont scolarisés au collège Gambetta pour lesquels ça peut être parfois très compliqué de descendre du taxi étant donné que l'emplacement est loin, que les taxis sont obligés de stationner au milieu de la route, donc il aimerait qu'on déplace ça et la 2^{ème} question c'est : est-il possible de déléguer un agent ASVP qui serait responsable de la vacuité de la place le matin pour que les taxis puissent réellement se positionner devant le collège, cette année ils ont un enfant hémiplégique et la dernière fois ils ont dû de garer rue Caviolle , je pense quand même qu'il y a quelque chose à faire pour ces enfants. Merci

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Vous faites sûrement allusion à l'accès rue Wilson, après pour les ASVP je vous rappelle qu'il y en a certains pour assurer la sortie des écoles, que nous attendons aussi qu'ils puissent être présents sur le terrain, donc c'est un petit peu compliqué, mais on regardera précisément la question, à moins que Noëlle ait déjà une petite réponse ?

Noëlle BOYER :

J'étais encore en activité au collège en 2011 quand a été achevée la restauration et il me semble bien que l'accès handicapés est prévu sur les allées Fénélon qui a même un monte personne pour accéder, il y a même une rampe aussi qui a été mise en place du côté des allées Fénélon.

Yannick LE QUENTREC :

D'accord, mais les gens qui déposent en taxis, ils ne peuvent pas forcément déplacer toute la place Gambetta, les allées, pour aller déposer les enfants, les taxis, les ambulances ils ont

quand même des contraintes qui font que parfois, ils n'ont pas la possibilité de stationner, de traverser toutes les allées pour aller là-bas. Honnêtement, je pense qu'il y a vraiment quelque chose à travailler.

Noëlle BOYER :

J'ajouterai par rapport à l'adaptation de la ville au handicap, les agendas de l'Ad'AP sont en place et sont en route, ça a commencé, vous allez voir concrètement les choses bouger sur les arrêts bus, qui sont une cible privilégiée ; il y aussi des travaux qui sont fait partout dans les bâtiments, ça ne se voit pas forcément mais c'est en route, à l'école Bellevue, c'est fait ailleurs...parce que le bilan qui a été fait, a décliné tous les travaux de mise en accessibilité qui étaient à faire dans nos locaux communaux et évidemment c'est parti, on a quand même 3 millions de travaux qui sont actés sur plusieurs années, on a 5 ans pour faire ces travaux. Adopté à l'unanimité.

9. Adhésion à l'UNICEF France

Martine LOOCK :

Cette délibération concerne l'adhésion de la collectivité à UNICEF France, cette adhésion est le préalable à la présentation d'un dossier de labellisation ville amis des enfants. Ce dossier a été impulsé et suivi par Hélène Leneveu, conseillère municipale en charge du conseil municipal enfants, à qui je cède donc la parole pour la présentation de cette délibération.

Hélène LENEVEU :

Merci Martine

Comme vous le savez, nous vivons dans une société qui est en pleine mutation, tous les tranches d'âges sont concernées et en particulier, les enfants et les adolescents. Ce sont des citoyens en besoins spécifiques, parfois vulnérables, qui est important d'accompagner dans leur vie sur leur territoire. Créer des conditions optimales à leur développement fait partie de la dynamique de la ville, c'est dans ce cadre-là que nous souhaitons adhérer au comité français pour l'UNICEF.

C'est une première étape comme a dit Martine qui nous permettra de déposer un dossier de candidature de labellisation « ville amie des enfants », rejoignant là un réseau de 250 villes sur la France, dont les plus proches d'ici sont Auch et Montauban. Au-delà d'une nouvelle labellisation, c'est un travail transversal qui questionne sur la place de l'enfant dans les politiques publiques de la ville, d'adapter les services à leurs besoins, les écouter comme usagers du service public, les associer à nos démarches, ne nécessite pas obligatoirement de financement. A ce jour, l'équipe municipale recense les actions en cours, l'accompagnement de l'UNICEF à travers le réseau de villes partenaires et leurs outils nous permettra d'innover, de valoriser et de dynamiser notre politique de l'enfance.

Yannick LEQUENTREC :

Evidemment je trouve cette délibération très judicieuse ; Cahors s'engage à créer en faveur des enfants et des adolescents les conditions optimales à leur développement, Cahors veut obtenir si j'ai bien compris le titre de ville amis des enfants ? Qui pourrait s'opposer à cet objectif ? Alors pour cela il lui faut adhérer à l'UNICEF et c'est très bien car sa création en 1946 cette organisation de l'ONU a montré son rôle décisif pour la survie, pour le développement des enfants. L'UNICEF s'est sans cesse mobilisée pour faire respecter leurs droits, préserver leur santé, réduire la pauvreté, effectivement traiter la vulnérabilité, renforcer les ressources et les instruments pour les prendre en charge, pour encourager les bonnes pratiques, l'innovation sociale, bref... Alors, j'ai quand même quelque chose à vous faire remarquer, c'est que pour « Cahors à gauche », on trouve qu'il y a quand même une petite contradiction à se réclamer d'un côté du titre de ville amie des enfants et de l'autre, d'avoir fermé l'école Henri- Thamier, petite structure de proximité dans un quartier populaire de Cahors à laquelle les habitants étaient très attachés, donc je voterai évidemment cette

délibération mais je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que les labels c'est bien, mais ça peut masquer aussi des pratiques en réalité peu vertueuses on va dire.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Il ne faut pas perdre de vue non plus bâtiments et exercice où se fait l'enseignement des enfants et la nécessité qu'il se fasse dans les meilleures conditions possibles, ce qui est aujourd'hui le cas où au groupe Nord où à Bellevue, 2 écoles que je connais bien d'ailleurs où ces enfants sont aujourd'hui scolarisés. En tout cas, je voulais saluer cette décision, remercier Hélène LENEVEU de nous l'avoir proposée qu'il faut reconnaître que c'est elle qui a travaillé, nous allons évidemment l'accompagner, c'est aussi ton mandat au conseil municipal enfants qui se prolonge avec cette adhésion et je voulais te remercier pour ton investissement.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE PATRIMOINE

10.Mise en lumière du Pont Valentré : Plan de financement et Autorisation de Programme

Michel SIMON :

Vous le savez tous, le pont Valentré est le premier symbole de notre ville et une composante majeure du bien collectif n° 868 avec les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, inscrits au patrimoine de l'humanité. Cet ensemble emblématique avait fait l'objet d'une mise en lumière il y a quelques décennies et cette mise en lumière est devenue obsolète ; on ne retrouve plus le matériel depuis de nombreuses années et donc il nécessitait une reprise totale dans son écrin paysager. Dans un contexte économique difficile, c'est la conjonction de différentes opportunités qui va permettre d'aboutir prochainement dans ce projet. La première opportunité est dans le projet d'aménagement urbain du quartier actuellement porté et qui vise notamment au prolongement du cheminement piéton vers la glacière et le rempart nord, ce qui permettra de repositionner de manière centrale le pont dans son environnement ; la seconde est d'ordre technologique, on en a parlé longuement tout à l'heure avec le développement de nouvelles techniques d'éclairage, les leds mais surtout, la gestion numérique et ça revient un peu à ce que demandait Madame Eymes.

On va pouvoir avoir, à partir de cette technique, dans les années à venir une gestion beaucoup plus souple en la matière. La troisième enfin, c'est la délibération n° 7 et le complément de subvention que nous pourrons obtenir dans le cadre des territoires énergie positive et qui viendra compléter celle issue de la politique des Grands sites Midi Pyrénées.

Donc ce projet de mise en lumière, va consister à mettre en exergue l'architecture du pont, on avait fait un essai déjà il y a un peu plus d'un an au travers d'un éclairage indirect des arches pour mettre les éperons en relief ; autre élément important, c'est ce reflet dans la rivière Lot aussi qui donnait quand même un élément assez significatif. Le deuxième point ça va être l'éclairage des 3 tours qui vont être éclairées depuis les berges, que ce soit au sud et au nord et là, ce sera une première. On va voir le pont dans son entier, puisque jusqu'à présent on ne bénéficiait que d'un éclairage de la partie sud, à partir du foyer Valentré.

Et enfin, on reprendra les passages sous les tours pour mettre tout cela en harmonie techniquement et vous me permettrez de garder une petite surprise pour les mois à venir, on en reparlera un petit peu plus tard. Cette mise en lumière sera complétée par la reprise générale des éclairages des abords le long du cheminement piéton, celui qui va être reconstitué côté ville. Enfin cet ensemble élaboré en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, sera piloté évidemment par toute une série de programmeurs et de variateurs d'intensité pour une mise en lumière dynamique en fonction des manifestations des périodes de l'année.

Certes, on pourra changer de couleur, mais ce n'est pas l'objectif principal mais surtout travailler sur les intensités de lumière, faire respecter la lumière du pont par rapport à

l'éclairage public, donc c'est tout ce jeu qui va pouvoir être guidé à partir de tablette, à partir de programme et d'éléments pré-programmés qui vont pouvoir donner une dynamique beaucoup plus importante à cet ouvrage. L'éclairage led de cet ensemble, évidemment garantira une mise en lumière respectueuse de l'ouvrage et une maîtrise de la consommation énergétique. Je vous propose donc puisqu'avec la subvention énergie positive on dépassera les 60% de subvention, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles ainsi que de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les dispositions pour faire aboutir ce projet.

Michel GRINFEDER :

Réaction de Monsieur le Maire, mieux vaut tard que jamais, je pense que le pont Valentré méritait mieux que cet éclairage défaillant, maigrichon et famélique qui était le sien depuis longtemps et donc je suis tout à fait d'accord avec cette évolution, d'autant plus Monsieur le Maire, que vous avez peut-être remarqué que dans l'article que j'avais réalisé pour Cahors mag dont on parle beaucoup ce soir, je rêve d'un plan lumière mettant en valeur les points forts de la ville ; dire que je ne suis qu'un conseiller municipal alarmiste, c'est vrai que j'avais évoqué cette notion de plan lumière qui aurait l'intérêt de ne pas limiter l'action de la ville pour valoriser son patrimoine avec la lumière, autrement que sur le pont Valentré, parce que c'est sur l'ensemble de la ville, sur l'ensemble du patrimoine que pourrait être exercé ce plan, je pense qu'il y a des villes importantes qui ont un plan lumière, mais même dans Midi Pyrénées, dans l'ancienne région Midi Pyrénées la ville de DAX a mis en place récemment un plan lumière. Ce serait un projet intéressant d'élargir cette proposition d'éclairage du pont Valentré à d'autres points de la ville ce qui prouve également Monsieur le Maire autre chose, c'est que je ne suis pas toujours opposé à la politique d'EDF. EDF a mis en place donc une étude pour les plans lumière et réalise des expertises de ce point de vue et ce serait peut-être intéressant de se rapprocher d'eux.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Je me réjouis Monsieur GRINFEDER que nous ayons parfois des inspirations communes et Michel va vous répondre puisque nous avons des projets.

Michel SIMON :

L'expertise d'EDF, nous en avons bénéficié effectivement il y a déjà 2 ans, au moins nous avons eu la visite de cet expert ; concernant le plan lumière, on essaie aussi d'équilibrer entre les monuments et le quotidien des cadurciens, c'est un élément aussi qui est important ; on nous accuse toujours de faire tout pour le touriste mais nous essayons d'équilibrer entre les cadurciens et aussi la mise en lumière patrimoniale. Le projet important sera aussi autour de la cathédrale, quand on attaquera la place Chapou plus tard, mais il faut suivre ce rythme des investissements ; on ne peut pas, dans le contexte actuel lancer ce type d'opérations, du moins ce n'est pas notre vision de manière très spécifique, c'est la même problématique que les déplacements et les déplacements doux ; on les intègre dans les investissements pour faire une pierre 2 ou 3 coups, mais on ne peut pas dire que l'on va consacrer le budget 2016 ou 2017 à ne faire que des mises en lumière de monuments patrimoniaux, il nous faudrait des sommes colossales, donc c'est au fur et à mesure de l'aménagement et comme je l'ai bien expliqué, c'est après l'enclenchement de l'aménagement urbain autour du pont Valentré que vient cette mise en lumière ; cela fait 3 ans qu'on y travaille, ça n'a pas été facile, nous avons bénéficié de cette expertise, d'autres expertises également d'ingénierie ont été nécessaires et mes collègues connaissent la pugnacité dont il a fallu faire preuve auprès de beaucoup de personnes pour arriver à ce résultat et c'est le plus important, merci de l'accompagner.
Adopté à l'unanimité.

11. Restauration, reliure et numérisation de documents : plan de financement

Françoise FAUBERT :

La ville poursuit sa politique de mise en valeur et de conservation de son patrimoine dans cet objectif et vu la réintégration récente des registres dans les locaux de la mairie soit environ 32 registres, elle entreprend donc la numérisation, la restauration et la reliure d'une partie de ces ouvrages, qui ont effectivement subi au cours du temps, des dégradations et notamment un incendie qui a eu lieu au 19ème ; de même, nous allons donc procéder à la restauration de 2 bulles pontificales que nous avons pu admirer lors de l'exposition consacrée à Jacques DUEZ au Grenier du chapitre, lors de la fête de l'histoire. Comme chaque année, une partie du budget de la ville est dédié à ces reliures, notamment des actes d'Etat civil et des délibérations du conseil municipal, je propose donc un coût total pour l'opération de restauration et de reliure de ces ouvrages pour un montant de 15 678 €, le montant total est de 17 991 € dont 15 678 € pour la ville et 5 000 pour l'Etat, je vous propose d'approuver cette restauration et la reliure de ces documents.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT

12. Occupation du domaine public de Réseau Ferré de France pour installer de l'éclairage public

Henri COLIN :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du quartier Breton est prévue l'installation de l'éclairage public dans le passage souterrain de la rue des Capucins ; pour ce faire, il convient donc d'établir une convention avec la SNCF pour l'occupation du domaine public ferroviaire. A cette occasion, il est proposé de reprendre dans une même convention, puisqu'il y a d'autres ouvrages qui sont dans la même situation, les 3 occupations actuelles du domaine public ferroviaire par la ville de Cahors pour l'éclairage public, à savoir donc le passage souterrain que je viens de citer dans la rue des Capucins, mais également le passage souterrain piéton en face du pont Valentré et le passage souterrain rue Montesquieu. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, vous l'avez ailleurs ladite convention qui fait un certain nombre de pages.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Ce qui était souvent le cas avec RFF.

Adopté à l'unanimité.

13. Installation d'un sanitaire public au parking des Acacias – plan de financement prévisionnel

Serge MUNTE

Ce n'est pas une installation des sanitaires publics, c'est plutôt un remplacement puisque cet équipement existe place des Acacias, il est dans l'angle du pont Louis Philippe ; bien sûr, c'est un lieu stratégique par rapport au tourisme, c'est aussi devenu un parking utilisé par bon nombre de cadurciens ; on vous propose de changer cet équipement qui date de quelques années et qui est d'un autre temps. Vous voyez que le financement est important, puisque c'est 53 000€ HT. Nous avons sollicité la Région par rapport au Grand sites Midi-Pyrénées et donc à l'amélioration de l'accueil des touristes, donc la région Occitanie nous aidera à hauteur de 40%. Je vous propose d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions.

En sachant que le prochain concernera le parc Tassart puisque dans les travaux du musée est prévu bien sûr aussi de changer la aussi les vestiges, cette toilette publique qui a donc grandement besoin.

→ Départ de Mme Yannick LE QUENTREC à 21h10.
Présents : 29 Excusés : 6 Procuration(s) : 3

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

14.Cession et incorporation de la rue Charles Darwin dans la voirie communale – Abrogation des délibérations du 30 janvier et du 25 juin 2014

Catherine BONNET :

Il s'agit donc d'une délibération de régularisation puisque le 30 janvier et le 25 juin, vous aviez délibéré pour l'incorporation de cette rue Darwin, dans la voirie communale ; toutefois, ce n'était pas l'ensemble des riverains qui était propriétaire de cette rue, mais le Crédit agricole qui nous a informé donc, en être le véritable propriétaire mais qu'il nous cédait la rue Darwin à titre gratuit. Donc, il convient juste mes chers collègues, de soumettre à nouveau à votre avis l'incorporation de cette voie, ainsi que les délibérations précitées qui ne doivent plus avoir lieu et doivent donc être abrogées sans pour autant remettre en cause le résultat favorable de l'enquête publique qui avait été faite auprès des riverains. Donc j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, d'abroger les délibérations du conseil municipal datant du 30 janvier 2014 et du 25 juin 2014, d'approuver la cession à titre gracieux de la rue Charles Darwin par le crédit agricole, d'approuver l'incorporation de cette voie, dans la voirie communale et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents consécutifs à cette décision et de dire que tous les frais liés à ce dossier seront pris en charge par la ville et inscrit au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

DRH

15.Création d'un emploi de contractuel cat. B - Technicien territorial

Vincent BOUILLAGUET :

Trois délibérations successives concernant les ressources humaines ; la première, il s'agit de créer un emploi de contractuelle de catégorie B, de quoi s'agit-il ? La réorganisation de la direction des bâtiments a nécessité le recrutement d'un contractuel pour une durée temporaire, or le recours au contrat pour accroissement temporaire d'activité est limité dans le temps, cette phrase est un pléonasme ; donc, c'est normal que, compte tenu des besoins du service et dans la mesure où le besoin est toujours là, nous ayons recours à une nouvelle nature de contrat ; il est ainsi proposé de créer un emploi de technicien contractuel, qui n'est pas un emploi de titulaire, un contrat de technicien contractuel de catégorie B à temps complet.

Il n'y a pas de coût supplémentaire puisque les crédits sont déjà inscrits au budget et en fonction, si les besoins deviennent pérennes, si l'agent passait le concours etc etc...il y aurait possibilité de conserver la personne bien entendu. Je proposee de les faire voter toutes les 3 en même temps.

Adopté à l'unanimité.

16.Création d'un emploi de contractuel cat. B – Animateur(trice)

Vincent BOUILLAGUET :

Création d'un emploi de contractuel catégorie B d'animateur, il s'agit en fait d'un animateur qui était responsable adjoint d'un des espaces sociaux et citoyens ; ce poste est devenu vacant parce que la personne est partie dans un premier temps en disponibilité et finalement à titre définitif, en mutation ; il est donc proposé de créer un emploi d'animateur pour remplacer la personne, le poste étant vacant, les crédits sont déjà existants bien sûr et ce poste doit être créer, les crédits sont nécessaires, il n'y a pas de difficulté technique sur ce poste qui est déjà pourvu d'ailleurs par une personne qui est susceptible de rester éventuellement ensuite.

Madame EYMES :

J'ai juste une question, sauf à ce que je comprenne mal la délibération, on va remplacer un poste de titulaire par un poste contractuel ?

Vincent BOUILLAGUET :

Au départ c'est toujours un poste, on crée un emploi d'animateur non titulaire. Il sera titulaire une fois qu'il aura été stagiairisé.

Madame EYMES :

La délibération n'est pas très claire à ce niveau

Vincent BOUILLAGUET :

J'espère que mon explication l'est, il sera donc non titulaire en effet.

Madame EYMES :

Oui, mais enfin c'est la délibération qui fait acte, qui fait loi.

Vincent BOUILLAGUET :

Je le regarderai, mais le principe en effet c'est la non titularisation, ensuite stagiairisation, puis la titularisation, encore faut-il que l'agent sur le poste ait la qualification requise dès qu'il passe le concours.

Madame EYMES :

Oui certes, mais cette délibération, elle n'est pas bien ficelée, ça serait peut-être bien de la reformuler, parce que là, on dit bien que le poste d'animateur est devenu vacant à la suite du départ de la collectivité du titulaire qui l'occupait et le titre c'est bien la création de contrat de contractuel.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Oui mais si la personne qu'on veut recruter n'a pas les qualifications dans un premier temps, on la prend en qualité de contractuel et si ça se passe bien, ensuite elle pourra être titularisée.

Madame EYMES :

Mais ça c'est le principe de la fonction publique

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

C'est qu'on voulait prendre cette personne qui ne doit pas être titulaire aujourd'hui.

Vincent BOUILLAGUET :

La personne n'a ni le concours, ni les qualifications, par contre elle a les compétences ; si elle réussit le concours et qu'elle a alors les qualifications requises pour ce concours de catégorie B, le poste sera transformé, mais dans un premier temps, elle trouve un intérêt à avoir un emploi et la collectivité à avoir une personne sur l'emploi.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

17. Tableau des emplois : avancements de grade 2016 – additif

Vincent BOUILLAGUET :

Avancement de grade, c'est un additif ; en fait, il y a un décret tout récent de février 2016 qui a modifié substantiellement les conditions d'avancement et là, il s'agit de ne pas pénaliser les agents qui sont promouvables au regard des dispositions transitoires ; donc il

est apparu opportun d'amender le tableau d'avancement 2016 en ajoutant un agent qui remplit les conditions d'avancement. Donc, on crée le poste statutaire d'avancement, il n'y a aucune création qui concerne un agent qui est déjà en poste et qui était déjà promouvable de façon à ce que sa promotion ne soit pas retardée et dans la mesure où les crédits figurent au budget, ça ne pose pas de difficulté de faire un additif au tableau d'avancement. C'est la raison pour laquelle, je propose à votre approbation à cette délibération.
Adopté à l'unanimité.

EAU/ASSAINISSEMENT

18.Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif du Grand Cahors – exercice 2015

Henri COLIN :

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur la ville de Cahors comme sur les autres communes. Conformément au Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux membres d'un établissement public de coopération intercommunale doivent être destinataires du rapport annuel adopté par cette établissement, donc le présent rapport est fait à titre d'information et donne effectivement les éléments concernant la situation de l'assainissement non collectif sur Cahors en autres et sur l'ensemble du Grand Cahors ; à titre d'information, je citerai juste que dans les chiffres, le nombre de résidences principales relevant effectivement de l'assainissement non collectif représente environ 13% du nombre de résidences principales totales de la ville de Cahors. C'est-à-dire qu'effectivement sur 100 logements, 100 résidences principales, à peu près 13 n'ont pas le collectif et que depuis 2010 tous les logements relevant de l'assainissement non collectif en moyenne ont été relevés au moins une fois.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel.

MARCHES PUBLICS

19.Modification du rôle de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Composition - Modalités de dépôts des listes de candidats

Vincent BOUILLAGUET :

Ces 3 délibérations concernent le même sujet puisque dans la délibération n° 19 en gros ce sont les règles du jeu qui expliquent comment on va procéder aux élections qui sont l'objet des délibérations suivantes 20 et 21. Cette délibération n° 19 est importante ; son objet est de modifier le rôle de la Commission d'appel d'offres, la CAO et de la Commission de délégation de service public, la CDSP, comment elles sont composées, les modalités de dépôt, des listes de candidats.

Un petit rappel, qui est d'ailleurs en première ligne de la délibération, on nous dit qu'en avril 2014, c'est-à-dire lors de notre installation, le Conseil municipal avait procédé à l'élection des membres de la CAO et à ceux de la CDSP pour la durée du mandat ; mais il y a 2 ou 3 réformes successives, donc la commission d'appel d'offres qui a été constituée est valable, elle est obligatoire pour les seuils formalisés, c'est-à-dire des montants très importants ; je peux vous rappeler les seuils formalisés, il me semble qu'il faut que je le fasse ; il y a d'une part les marchés publics et accord cadre des travaux, le seuil est de 5 million deux cent vingt-cinq mille, donc c'est un seuil très important, les marchés publics accords-cadre de fournitures, de services, de technique d'information et de communication, pour ces 3 cas, c'est 209 000 €, donc rappelez-vous les travaux 5 225 000 €, 209 000 € pour tout ce que je viens d'indiquer, donc ce sont des seuils très importants pour une collectivité, en deça desquels il n'y a pas de commission obligatoire. Nous avons considéré (ce n'est pas marqué dans la délibération, mais je fais un peu d'histoire), en début de mandat que ces seuils

étaient justement très élevés et que dans un souci de transparence bien compréhensible, il était nécessaire de fonctionner également en Commission consultative de la commande publique c'est-à-dire en CCCP, c'est ce qui a été fait ; on a fait une consultation, on a créé une commission consultative de la commande publique, ça avait été réalisé à la suite, c'est-à-dire en juin 2014 et ça a été modifié le 2 février 2016. Et cette CCCP permettait de donner un avis sur les offres avec des seuils un peu moindre, c'est-à-dire supérieurs à 90 000 € pour les marchés de services, marchés accords-cadre de services, fournitures ou communication etc.. Et pour les marchés de travaux compris entre 209 000 et 5 225 000, ça permettait quand même que la collectivité se penche sérieusement sur toutes les opérations et en deçà de 90 000 € il y avait des consultations par voie de devis évidemment. La composition de cette commission consultative de la commande publique c'est la même que la CAO, c'est également pour cette raison je tenais à vous le rappeler.

Je reviens à la délibération où il est indiqué que par l'ordonnance du 23 juillet 2015, le Code des marchés publics a été abrogé et notamment l'article 22 relatif à la CAO et cette ordonnance de 2015 renvoi au CGCT et notamment à son article L.1414-2. Cet article énonce que, pour les marchés publics dont la valeur HT est égale ou supérieure au seuil européen, donc les seuils dont je vous ai parlé 209 000 et 5 225 000, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de cet article et non plus du Code des marchés publics et les dispositions sont relatives à la commission, sont réunies dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de services publics ; c'est exactement la même chose à la fois pour la DSP et la CAO. Pour ce faire, nous sommes conduits, c'est ce qui a été fait également avec le Grand Cahors, à recomposer une nouvelle CAO qui est l'objet du vote des deux délibérations suivantes ; là, on fixe les règles et puis après on passe aux élections ; sur la formalisation des élections, on va faire des listes, je ne sais pas si on a été saisi de propositions de listes par l'opposition, est-ce que l'opposition a préparé des listes ?

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Il semblerait qu'il vaille mieux faire comme on l'avait fait je crois la dernière fois, c'est qu'il y ait des listes ; on va faire une élection avec la majorité présente et l'opposition en présente une autre, de manière à respecter la règle. Ce n'est pas grave, c'est à la proportionnelle, donc vous aurez forcément un poste.

Je précise que vous pouvez très bien présenter une liste qui n'est pas complète, il n'y a aucun problème.

Isabelle EYMES :

Je ne vais pas participer aux 3 délibérations qui suivent.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Je comprends.

Donc, on va commencer par l'élection de la CAO. Je préfère que ce soit formalisé, donc on a une urne et on va le déposer. Sachant que le Maire est membre de droit et choisi un représentant lorsqu'il n'est pas présent, ce représentant sera Vincent Bouillaguet. En revanche, quand je suis présent, Vincent Bouillaguet ne peut pas siéger ; les membres titulaires sont Michel Simon, Cathy Bonnet, Martine Loock, Evelyne Bessou, Serge Munté. Dans l'ordre, les membres suppléants, Alain San Juan, Daniel Coupy, Noëlle Boyer, Henri Colin, Fabienne Chabert. Donc, vous nous donnez la liste avec 2 titulaires et 2 suppléants. D'accord, pour la CAO 2 titulaires, 2 suppléants. Après on va faire liste Michel Simon et liste Jean-Luc Maffre j'imagine puisque c'était vous qui y étiez.

Jean-Luc MAFFRE :

Liste de la droite et du centre.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

Ce soir c'est la réunification des 2 listes, c'est quand même une information.

Jean-Luc MAFFRE :

Titulaires Maffre, 2^{ème} titulaire Grinfeder et ensuite suppléantes Mmes Rivière et Dirat.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :

C'est noté, titulaire Jean-Luc Maffre avec un n° 2 Michel Grinfeder, en suppléant n°1 Brigitte Rivière et ensuite Laurence Dirat. On va l'appeler la liste Maffre si vous êtes d'accord c'est le plus simple.

Vincent BOUILLAGUET :

C'est un scrutin de liste, donc suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel. On va vous distribuer le matériel de vote et sur le bulletin, vous mettez le nom de la liste.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Notre volonté, c'est que l'opposition soit représentée.

Adopté à l'unanimité.

20.Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Sont élus au scrutin secret les membres suivants :

Titulaires :

- Michel SIMON
- Cathy BONNET
- Martine LOOCK
- Evelyne BESSOU
- Jean-Luc MAFFRE

Suppléants :

- Alain SAN JUAN
- Daniel COUPY
- Noëlle BOYER
- Henri COLIN
- Brigitte RIVIERE

21.Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Sont élus au scrutin secret les membres suivants :

Titulaires :

- Serge MUNTE
- Cathy BONNET
- Martine LOOCK
- Evelyne BESSOU
- Jean-Luc MAFFRE

Suppléants :

- Alain SAN JUAN
- Daniel COUPY
- Noëlle BOYER
- Henri COLIN
- Brigitte RIVIERE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.



Le Secrétaire

Thibault ROUET